



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-097

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse / Secrétariat général

23-2021-07-09-00011 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement le 16 juillet 2021 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-07-09-00011

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du
service de la publicité foncière et de
l'enregistrement le 16 juillet 2021

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Guéret

Le directeur départemental des Finances publiques de la Creuse

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2020-08-24-029 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. David GUERMONPREZ, Directeur départemental des Finances publiques de la Creuse, l'autorisant à signer les arrêtés en matière de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Creuse,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Guéret sera fermé à titre exceptionnel le vendredi 16 juillet 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1.

Fait à Guéret, le 9 juillet 2021

Par délégation de la Préfète,
Le directeur départemental des Finances publiques de la Creuse

Signé : David GUERMONPREZ